

La lettre

de la Sèvre Nantaise

Sommaire

Édito

SAGE

- La révision du SAGE : une évolution pour mieux répondre aux enjeux de la qualité des milieux aquatiques
- Des diagnostics environnementaux précurseurs!

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

• Comment sont perçus les ouvrages hydrauliques ?

ACTION D'UN SYNDICAT

 Ouverture coordonnée des ouvrages à l'amont de la Sèvre Nantaise. Bilan 2008/2009 et propositions 2010

COMMUNICATION VALORISATION

 Mémoire de la Sèvre Nantaise, le site du Liveau à Gorges

BRÈVES

Gérer l'eau et son milieu est essentiel pour un territoire tant sur le plan environnemental que sur le plan économique et social.

L'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) et ses membres, dont l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, ont contribué ses derniers mois à tous les débats sur la politique de l'eau au niveau national et à tous les échelons territoriaux : le Grenelle II de l'environnement, la réforme des collectivités territoriales, la nouvelle organisation des services de l'Etat, la mise en œuvre du plan d'actions pour les zones humides, la transposition de la directive cadre européenne sur les inondations, la continuité écologique...

Sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise, l'actualité est également importante :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise va entrer dans une phase de révision pour être conforme aux nouvelles dispositions introduites par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et pour être compatible avec le futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne. La révision du SAGE sera l'occasion de proposer de nouvelles actions plus ambitieuses pour la ressource en eau et les milieux aquatiques et une articulation plus importante entre les aspects environnementaux et sociaux. Des groupes de travail vont être créés sur les thèmes: Eau et Territoire, Eau et Santé, Eau et Société. Une nouvelle commission locale de l'eau va être mise en place.
- Suite à une procédure réglementaire (Déclaration d'Intérêt Général), les syndicats de rivière vont pouvoir effectuer leur programme d'interventions et d'études. Egalement, l'Institution et les syndicats de rivière souhaitent renforcer leurs relations avec des possibilités de mutualiser leurs moyens à l'échelle du bassin versant.
- L'Association de la Sèvre Nantaise et de ses Affluents a lancé un vaste programme sur la mise en mémoire des moulins et sites usiniers avec l'objectif d'en valoriser quelques uns. L'Europe et l'Etat dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature et d'autres partenaires sont mobilisés.
- Enfin, je suis très satisfait par la mise en œuvre des diagnostics environnementaux sur notre bassin versant. Plus de la moitié des communes se sont engagées dans cette démarche en 2009.

Un programme dense nous attend pour l'année 2010 avec pour point d'orgue le colloque organisé par l'AFEPTB et l'Institution sur le thème de la continuité écologique en relation avec les volets juridiques, sociaux, environnementaux, culturels... Ce colloque aura lieu fin novembre 2010.

Toutes ces actions ne pourront être effectuées qu'avec la synergie de tous les acteurs et partenaires, je compte sur vous pour les mener à bien et vous remercie de votre engagement au service du territoire.





Brève

Félicitations à vous, public, associations, collectivités car vous étiez plus de 600 personnes à la conférence sur les pesticides à Cholet le 17 septembre dernier.

À savoir

Le comité de bassin Loire-Bretagne a entrepris la révision du SDAGE de 1996.

Le prochain SDAGE couvrira la période 2010-2015. Il a été adopté par le comité de bassin fin 2009. Pour plus d'infos : http://www.eau-loire-bretagne.fr (rubrique SDAGE et SAGE/Projet de SDAGE).

Calendrier de la révision du SAGE

Août 2009 > Août 2010

Prédéfinition du contenu Groupes de travail

Septembre 2010 > Octobre 2011

Rédaction

Novembre 2011 > Décembre 2012

Approbation

La révision du SAGE : une évolution pour mieux répondre aux enjeux de qualité des milieux aquatiques

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise, adopté en février 2005, va faire l'objet d'une révision. En se basant sur les enseignements des quatre années de mise en œuvre, il s'agira de faire évoluer ce document pour mieux répondre aux enjeux actuels de reconquête de la qualité de l'eau et de maintien de la biodiversité.

Pourquoi réviser le SAGE ?

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et son décret d'application n°2007-1213 du 10 août 2007 ont renforcé le contenu des SAGE. Ils devront, à partir du 31 décembre 2011, être constitués de trois documents :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques opposable aux décisions administratives
- un règlement opposable aux tiers
- une évaluation environnementale.

De plus, le SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise devra également être mis en conformité, avant fin 2012, avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire Bretagne.

Méthode adoptée par la Commission Locale de l'Eau

Face à ces obligations, la méthode suivante a été retenue par la Commission Locale de l'Eau (CLE) :

Phase 1: Prédéfinition du contenu du SAGE (de août 2009 à août 2010)

- étude préalable à la révision du SAGE
- actualisation de l'état des lieux / tableau de bord (indicateurs de résultats et d'actions)
- « micro-études » (continuité écologique, aménagement du territoire, gestion quantitative de la ressource en eau, ressources en eaux souterraines, biodiversité, loisirs...)
- sélection et justification des thématiques visées dans le PAGD et le règlement
- analyse et arbitrage par rapport aux orientations et dispositions du SDAGE.

Phase 2: Rédaction du SAGE (de septembre 2010 à octobre 2011)

- rédaction du PAGD et du règlement
- rédaction de l'évaluation environnementale.

Phase 3: Approbation du SAGE (de novembre 2011 à décembre 2012)

- · consultation des collectivités, des chambres consulaires et du préfet
- envoi pour avis au comité de bassin
- enquête publique
- restitution à la CLE et si nécessaire modification du SAGE
- approbation par arrêté préfectoral.

En parallèle à ces trois phases, la CLE a souhaité disposer d'une assistance juridique et s'appuyer sur des groupes de travail transversaux : « Eau et territoire », « Eau et santé publique », « Eau et société ». Tous les partenaires et acteurs du bassin versant seront invités à participer à ces groupes de travail.

64 communes engagées en octobre 2009 :

(L') Absie, Aigrefeuille-sur-Maine, Bazoges-en-Paillers, Beaurepaire, (La) Boissière-de-Montaigu, (Le) Breuil-Bernard, (Les) Brouzils, Cerizay, Chanteloup, Chanteloup-les-Bois, (La) Chapelle-Saint-Étienne, (La) Chapelle-Saint-Laurent, (Les) Châtelliers-Châteaumur, Chauché, Chavagnesen-Paillers, Cholet, Clessé, Clisson, (La) Copechagnière, (Les) Epesses, (La) Flocellière, (La) Forêt-sur-Sèvre, (La) Haie-Fouassière, (Les) Herbiers, Largeasse, Maulévrier, Mazièresen-Mauges, Mesnard-la-Barotière, Moncoutant, Montournais, Mortagne-sur-Sèvre, Mouchamps, Moutiers-sous-Chantemerle, Nuaillé, (Le) Pallet, (La) Pommeraie-sur-Sèvre, Pouzauges, Pugny, (La) Rabatelière, (La) Regrippière, Remouillé, (La) Romagne, Saint-André-de-la-Marche, Saint-André-sur-Sèvre, Saint-André-Goule-d'Oie, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Crespin-sur-Moine, Sainte-Florence, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Fulgent, Saint-Jouin-de-Milly, Saint-Laurentsur-Sèvre, Saint-Mars-la-Réorthe, Saint-Michel-Mont-Mercure, Saint-Mesmin, Saint-Paul-en-Gâtine, (La) Séquinière, (La) Tessoualle, Toutlemonde, Trayes, Treize-Septiers, Vallet, Vendrennes, (La) Verrie.

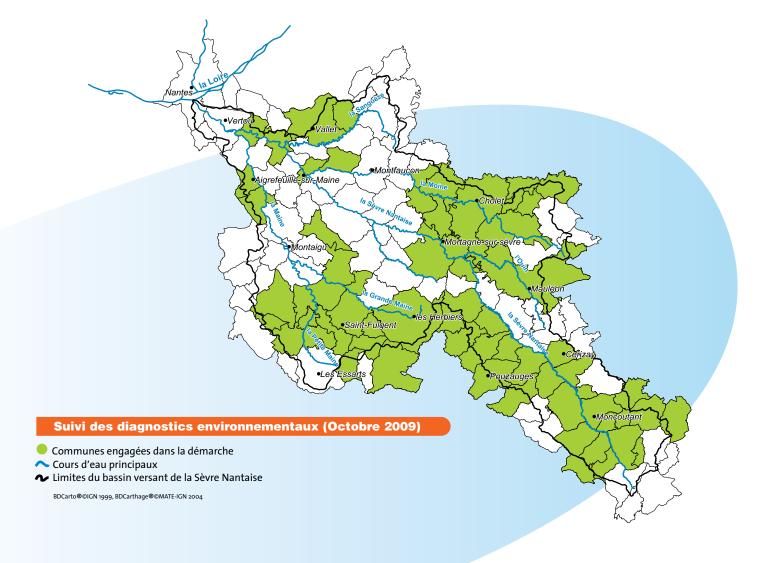
2 communes ont terminé le diagnostic environnemental : Mauléon, Monnières.

Des diagnostics environnementaux communaux précurseurs!

La réalisation des diagnostics environnementaux communaux (inventaire exhaustif des haies et des zones humides) s'inscrit dans la logique actuelle des trames bleues et vertes telles que préconisées dans le Grenelle de l'environnement.

En effet, l'article 24 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement précise que : « L'Etat se fixe comme objectif la création, d'ici à 2012, d'une trame verte constituée, sur la base de données scientifiques, des espaces protégés en application du droit de l'environnement et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité, et d'une trame bleue, son équivalent pour les eaux de surfaces continentales et leurs écosystèmes associés. Leur élaboration associera l'Etat, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. L'élaboration de la trame bleue s'effectuera en cohérence avec les travaux menés par les commissions locales de l'eau ».

La réalisation de ces diagnostics est une action phare de la mise en œuvre du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise comme en témoigne la carte cidessous. Les retours d'expérience de la prise en compte de ces diagnostics dans les documents d'urbanisme feront l'objet d'un dossier spécial dans la prochaine lettre du SAGE qui paraîtra en avril 2010.



Eau et milieux aquatiques

En images



Rivière appréciée par tous les acteurs



Rivière jugée inesthétique par tous les acteurs

Plusieurs études de faisabilité concernant la réduction des impacts des ouvrages hydrauliques sont en cours

Ces études sont portées par les syndicats de rivière. On peut citer notamment :

- La Moine : traversée de Cholet
- La Sanguèze : partie aval
- La Sèvre Nantaise (secteur du Pallet)
- La Maine (secteur d'Aigrefeuille-sur-Maine)
- L'Ouin : traversée de Mauléon
- Les Maines vendéennes : Daunière et St-Charles
- La Sèvre aux Menhirs Roulants : Terbin, Grenon, Buchet amont
- Les sources de la Sèvre : la Minoterie.

• ..

À savoir

Indicateurs du CRE, première année

L'Institution a pris en charge la réalisation de pêches électriques et d'indices biologiques afin d'évaluer le gain sur la qualité écologique des cours d'eau suite à la réalisation de travaux par les syndicats. Les résultats seront présentés sur le site internet www.sevre-nantaise.com.

Prenez note!

Un colloque sur les ouvrages hydrauliques aura lieu fin novembre 2010

Comment sont perçus les ouvrages hydrauliques?

Une recherche / action sur le thème des outils d'évaluation des ouvrages et la perception des fonds de vallée.

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN) et le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) poursuivent un partenariat engagé depuis 2008 sur la problématique de la gestion des ouvrages hydrauliques. Ces deux structures sont confrontées aux mêmes enjeux en matière de gestion du parc d'ouvrages hydrauliques et d'amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau.

Aussi, dans le cadre de la plateforme Recherche-Développement-Information du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013, un projet de recherche a été engagé en 2009. Porté par l'IIBSN et le SMVT, il a été réalisé par Régis BARRAUD, géographe chercheur du laboratoire Géolittomer (CNRS Nantes). Les résultats permettent d'obtenir un bilan critique de l'outil d'évaluation collective des ouvrages hydrauliques, à partir de recherches locales mais aussi extérieures aux deux bassins. Le bilan montre que, depuis une dizaine d'années, les ouvrages de régulation des moulins à eau comme les ouvrages plus récents (aménagement hydro-agricole) sont appréhendés sous l'angle de leur incidence écologique. Les seuils sont avant tout considérés en tant que facteur d'artificialisation et d'homogénéisation des milieux. Les préconisations d'effacement d'ouvrages, en cours d'intégration juridique et institutionnelle, sont en rupture avec les pratiques d'aménagement passées et actuelles.

Cette recherche a aussi mis en évidence les perceptions sociales des fonds de vallée par les différents acteurs de la gestion des cours d'eau. Une enquête, sur la base de supports photographiques, réalisée auprès d'un panel d'acteurs varié allant des experts gestionnaires aux élus, en passant par les riverains ou pêcheurs, a montré des divergences en matière de perception de la rivière mais aussi des points de vue convergents. Tout le monde s'accorde sur l'aspect inesthétique des secteurs fortement eutrophisés, des rivières « barrées » par des clapets, ou recalibrées, mais aussi sur les qualités paysagères et écologiques remarquables des secteurs de rivière sauvage et même présentant des chaussées ruinées. Les appréciations sont différentes entre experts et élus concernant les zones équipées d'ouvrages comportant un patrimoine bâti important.

Concernant les solutions préconisées pour une meilleure gestion de ces ouvrages et fonds de vallée, les avis divergent entre élus et experts. L'idée de la suppression / conservation sélective n'apparaît pas encore comme une solution technique revendiquée par les élus, mais cette idée progresse incontestablement. Pour les élus, l'effacement d'ouvrage est une option difficile à retenir. Toutefois, seulement 21% des élus interrogés souhaitent conserver tous les ouvrages. Enfin, l'abandon d'ouvrage n'est pas considéré comme une solution adaptée. Ces résultats seront prochainement en ligne sur les sites internet de l'IIBSN et du SMVT.

Ce travail a montré la nécessité de dialoguer avec tous les acteurs sur les notions complexes de la continuité et de la gestion des fonds de vallée. Il a permis de poser les bases et les grands principes de l'organisation d'un colloque sur la continuité écologique et la gestion des ouvrages. Ce colloque, dans la continuité d'un premier colloque réussi de l'Institution qui s'est déroulé en 2002 à Nantes, est programmé en 2010 et organisé, en collaboration, par le syndicat du Thouet, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise et l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin.

Action d'un syndicat



En images



La rivière avant l'ouverture



Après 15 jours : la rivière présente une nouvelle dynamique



la rivière retrouve des méandres, courants et zones de radiers...

À noter

La période d'ouverture prévue : entre le 1^{er} décembre 2009 et le 31 janvier 2010

Ouvrages concernés : 18 ouvrages (11 vannages et 7 clapets sur un linéaire de 40 km de cours d'eau). Modalités :

Signature d'un protocole d'ouverture avec les propriétaires d'ouvrages.

Déclenchement à l'initiative du syndicat après information de tous (services DDEA, AAPPMA, ONEMA...).

Mise en œuvre de l'aval vers l'amont avec une programmation toutes les demi-heures et une ouverture progressive.

Information sur les sites, ponts... pendant 1 mois. Fermetures dans les mêmes conditions après 1 mois franc.

Ouverture coordonnée des ouvrages sur la partie amont de la Sèvre Nantaise -Bilan 2008-2009 et propositions 2010

En 2008, le Syndicat des sources de la Sèvre Nantaise a effectué une opération d'ouverture coordonnée des ouvrages sur son territoire. Cette action avait pour objectif de sensibiliser le public et réduire les impacts négatifs des ouvrages de la Sèvre Nantaise (blocages des sédiments et des poissons, stagnation de l'eau et cyanobactéries....).

Cette action a été renouvelée en 2009 et s'inscrit dans une démarche partenariale avec les services de l'Etat, les associations de pêche et l'ONEMA. Cependant, elle n'est pas suffisante à elle seule pour atteindre les objectifs de bon état écologique de la rivière conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Cette action est complétée par une réflexion et des essais concrets déjà engagés sur l'effacement ou la modification structurelle de plusieurs ouvrages.

Les résultats de 2008 :

au niveau biologique:

L'évaluation des effets sur la faune et la flore n'ont pas fait l'objet d'observations négatives. Seules les actions d'alevinage ont été un peu contrariées sans toutefois avoir de certitude sur la nuisance réelle des ouvertures, effectuées progressivement. Les biefs ont pour la plupart conservé un niveau assez conséquent durant toute la période.

au niveau morphologique:

L'ouverture des vannes de moulin a peu d'impact sur la circulation des matériaux accumulés. Ce sont essentiellement les matières organiques légères, les vases et sables fins dans les premières centaines de mètres qui sont remobilisées. En ce qui concerne les clapets, l'incidence est beaucoup plus notable grâce à leur abaissement complet. Les transports de matériaux sont surtout observables dans le chenal d'écoulement permanent (quelques mètres). Les matières organiques sont presque entièrement lessivées et la circulation de matières minérales (sables, graviers....) est nettement observable. Le lit de la rivière s'incise et se rétrécit parfois nettement et les écoulements sont diversifiés.

au niveau social

Les nombreux contacts ont permis une réelle prise de conscience de la nécessité de voir les cours d'eau sous une autre forme. La population a ainsi eu l'occasion d'observer le cours originel de la rivière et de se rendre compte que l'ouverture ne provoquait pas une vidange complète du cours d'eau et présentait une nouvelle dynamique.

Après ce premier essai positif et vécu dans la sérénité, il a été décidé de reconduire l'opération en 2009-2010 en y apportant quelques modifications :

- élargissement de la période globale d'ouverture du 1er décembre 2009 au 31 janvier 2010
- ouverture des 7 clapets durant 8 semaines au cours de cette période
- possibilité pour les propriétaires de réaliser une ouverture durant 8 semaines également ou au minimum 4 semaines + 4 semaines d'ouverture partielle.

Communication / Valorisation

À suivre

Conférence: Moulins et usines de la Sèvre Nantaise

Une conférence sur les moulins de la Sèvre Nantaise est organisée dans le cadre de l'université sur lie par le pays du vignoble nantais.

Claudine Borrel, chargée de mission à l'Association de la Sèvre Nantaise, présentera les conséquences écologiques de l'abandon des moulins et la méthode adoptée pour mettre en mémoire et valoriser ces

Mercredi 10 septembre 2010 à 20h30 à Clisson, salle des mariages à la Garenne Valentin. Gratuit.

Brèves

Rappel

les jeux des « 100 secrets de la Sèvre Nantaise » et le topo-guide « La Sèvre Nantaise à pied » sont en vente à l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses affluents, contact : 02 51 07 02 13 asn.sevrenantaise@wanadoo.fr



L'Association de la Sèvre Nantaise et de ses Affluents a de nouveaux statuts!

Au cours de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2009, les membres de l'Association ont adopté des nouveaux statuts et un règlement intérieur. Ces nouveaux statuts présentent une nouvelle composition du Conseil d'administration :

- 11 représentants des membres actifs (communes)
- 8 représentants des membres associés (Fédération de pêche, associations diverses...)
- 2 représentants des membres individuels.

Les panneaux du GR de Pays Sèvre et Maine remplacés

L'Institution procède au renouvellement de l'ensemble des panneaux liés au GR de Pays Sèvre et Maine. Les panneaux auront la même forme. Cependant, les informations sont actualisées.

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise

Instruttion interdeparrementale du Bassin de la Sevre Nantaise
16, cours Bayard - 8,036 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél : 0.2 51 07 0.213 - Fax : 0.2 51 46 28 81
n° ISSN 1286-2398.
Directeur de la publication : Jean-Pierre CHAVASSIEUX
Ont collaboré à ce numéro : Sophie BLARD, Claudine BORREL, Antoine CHARRIER,
François CAILLEAUD, Annabel DREILLARD, Astrid GADET, Boris LUSTGARTEN
Debate URDA Designation. Photos IIBSN. Réalisation : Peuplades - Ce document est imprimé sur du papier recyclé.





PATRIMOINE

Mémoire de la Sèvre Nantaise Le site du Liveau à Gorges

Tout comme le site voisin d'Angreviers, le Liveau à Gorges est composé de deux moulins situés à chaque extrémité de la chaussée. Cette bipolarité est attestée en 1522, mais la première mention des « moulins de Oliveau »

Au XVIe siècle, le moulin de rive gauche appartenait au manoir de la Bâtardière, tandis que celui de la rive opposée était détenu par le château de l'Oiselinière. Jusqu'au XIXe siècle, la mouture de la farine était la préoccupation des deux moulins. Lorsque l'eau de la Sèvre Nantaise manquait, les meuniers faisaient tourner aussi les moulins à vent.

En 1826, la baronne Adelaïde Marguerite Bertrand-Geslin, propriétaire de l'Oiselinière, décide de convertir le moulin de rive droite en moulin à papier, battant avec les piles à maillets vieux papier et chiffons. Pour permettre au papier de sécher, de grands étendoirs sont construits en pierre et en brique, parallèles à la Sèvre et avec d'importants soubassements pour maintenir hors d'eau les salles d'étendoirs. De 1836 à 1844, Pierre Lhommet fabrique au Liveau papier et papier enveloppe, mais l'entreprise ne peut durer face à la concurrence des papeteries modernes. La rive droite redevint alors farinière jusqu'en 1960 ; les Deluen, Chauveau et Audibert sont les derniers minotiers.

Aujourd'hui, le moulin de la rive droite et les étendoirs ont été restaurés à l'initiative de la commune de Gorges pour animer le site. La rive gauche et la chaussée font l'objet d'une réflexion en vue de travaux mettant en valeur l'ouvrage hydraulique, le moulin en ruines, préservant le patrimoine naturel et réduisant l'impact de l'ouvrage (bras de contournement facilitant le passage des poissons, arrachage de peupliers, plantation de végétaux locaux...).

Ce travail réalisé par le bureau d'étude SEGI réunit autour de la table la commune, les riverains, les usagers (canoë-kayak, pêche, lycée Charles Péguy...), le syndicat de rivière SEVRAVAL, l'Institution, l'Association, et les services de l'Etat.

